



DGESCO B3-4
Bureau des actions éducatives,
culturelles et sportives

Enquête sur les dispositifs d'éducation artistique et culturelle 2010-2011

> Écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat

10 décembre 2010

Table des matières

1.	Conventions rectorats/DRAC/collectivités territoriales	3
2.	Volet culturel du projet d'établissement.....	3
3.	Partenariats locaux.....	4
a.	Partenariats avec des établissements d'enseignement spécialisés	4
b.	Partenariats avec des structures culturelles	4
4.	Jumelages	5
5.	Dispositifs académiques.....	5
6.	Classes à projet artistique et culturel (PAC).....	7
7.	Ateliers artistiques	9
8.	Actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique	11
9.	Ateliers scientifiques et techniques	14
10.	Résidences d'artistes	15
11.	Chartes « Adopter son patrimoine »	17
12.	Pratique chorale et vocale à l'école primaire	18
13.	Chorales et orchestres dans le second degré	21
14.	Programme culturel « Élèves au concert »	21
15.	Dispositifs d'éducation à l'image	22
16.	Services éducatifs des structures culturelles	25
17.	Crédits éducation artistique et culturelle consommés en 2009	27
18.	Pilotage de l'éducation artistique et culturelle.....	29
19.	Complément : réforme du lycée	31
20.	Complément : volet pratique artistique et culturelle de l'accompagnement éducatif.....	32

> Remarque : Les dispositifs sont listés et définis dans l'annexe 2 de la circulaire interministérielle n°2008-059 du 29 avril 2008, publiée au bulletin officiel n°19 du 8 mai 2008.

1. Conventions rectorats/DRAC/collectivités territoriales

Le pilotage territorial de l'éducation artistique et culturelle s'appuie dans 24 académies sur une convention rectorat/DRAC, comme la circulaire interministérielle de 2008 le préconise. L'annexe 3 de cette circulaire de cadrage invitait à associer les régions à ce partenariat institutionnel. Or, seuls 8 rectorats ont signé une convention avec les Régions, et 5 autres rectorats se sont associés à la fois à la DRAC et à la Région. Les DAAC travaillent de concert avec les conseillers éducation artistique et culturelle des DRAC, mais le partenariat connaît parfois des aléas, dus en particulier à la baisse des crédits et à la difficulté à continuer de soutenir certaines actions. Par ailleurs, les DRAC ont de longue date entrepris de mener des actions communes avec les collectivités, alors que les rectorats sont plus rarement associés au pilotage des actions à l'initiative des conseils régionaux et généraux. On compte également **42 conventions signées avec des conseils généraux**, et **106 conventions avec des villes**.

2. Volet culturel du projet d'établissement

Le volet culturel du projet d'établissement devait être généralisé à la rentrée 2009. L'enquête 2008-2009 faisait apparaître en moyenne 56,3% d'écoles et d'EPLÉ ayant un volet culturel. Pour 2010-2011, ce taux passe à 60,6%.

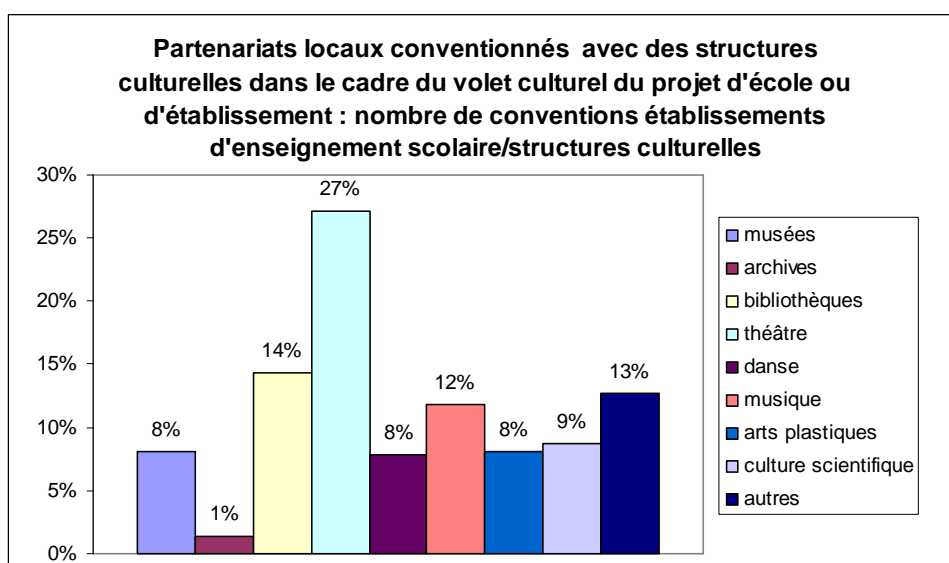
	2008-2009	2010-2011
École maternelle	55,1%	67,8%
École élémentaire	57,9%	57,6%
Collège	61,5%	61,0%
LEGT + LPO	54,9%	54,1%
Lycée professionnel	53,1%	48,9%

3. Partenariats locaux

a. Partenariats avec des établissements d'enseignement spécialisés

	Nombre de conventions	%
Conventions avec des Etablissements d'enseignement spécialisés d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre	506	40,6%
Conventions avec des Ecoles de cinéma et d'audiovisuel	469	37,6%
Conventions avec des Ecoles d'arts plastiques	251	20,1%
Conventions avec des Ecoles d'arts appliqués	4	0,3%
Conventions avec des Ecoles d'architecture et de patrimoine	17	1,4%
Total	1 247	100%

b. Partenariats avec des structures culturelles



Le spectacle vivant (danse, musique, théâtre) représente près de la moitié (47%) des partenariats conventionnés.

Beaucoup d'établissements d'enseignement scolaire conventionnent avec des structures théâtrales, en particulier des scènes nationales et des scènes conventionnées DRAC, qui ont une programmation

pluridisciplinaire répondant à des cahiers des charges incitant à la diversité (théâtre, danse, opéra, musiques actuelles, cirque contemporain).

4. Jumelages

Les jumelages sont une forme de partenariat défini par les ministères en charge de l'éducation et de la culture en 1993. Ils ont pour objectif le développement d'un faisceau d'actions dans le domaine de la pratique artistique et de la découverte culturelle, qui doit s'installer dans la durée.

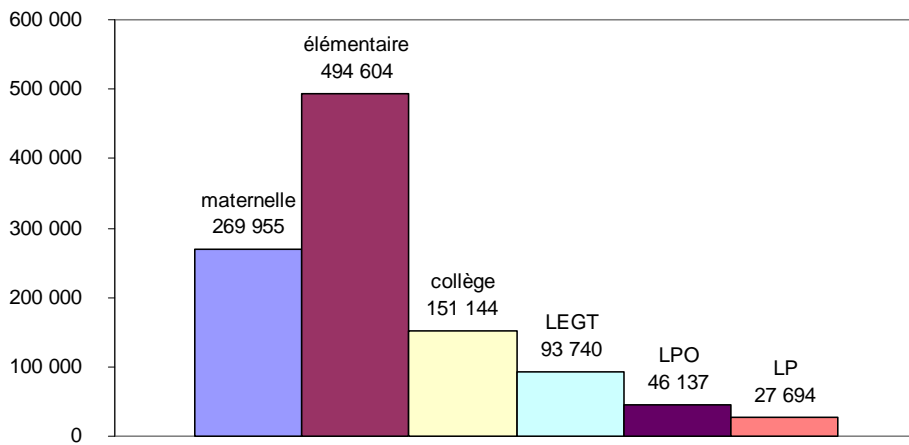
1 929 établissements d'enseignement scolaire sont conventionnés avec 446 structures culturelles, ce qui signifie qu'une même structure culturelle conventionne en moyenne avec 4 établissements. Pour ce type de partenariat, en règle générale soumis à la validation de la DRAC, les écoles sont fortement représentées.

	Nombre de conventions de jumelage	%
Nombre d'écoles	984	51%
Nombre de collèges	534	28%
Nombre de LEGT	292	15%
Nombre de LPO	43	2%
Nombre de LP	76	4%
Total	1 929	100%

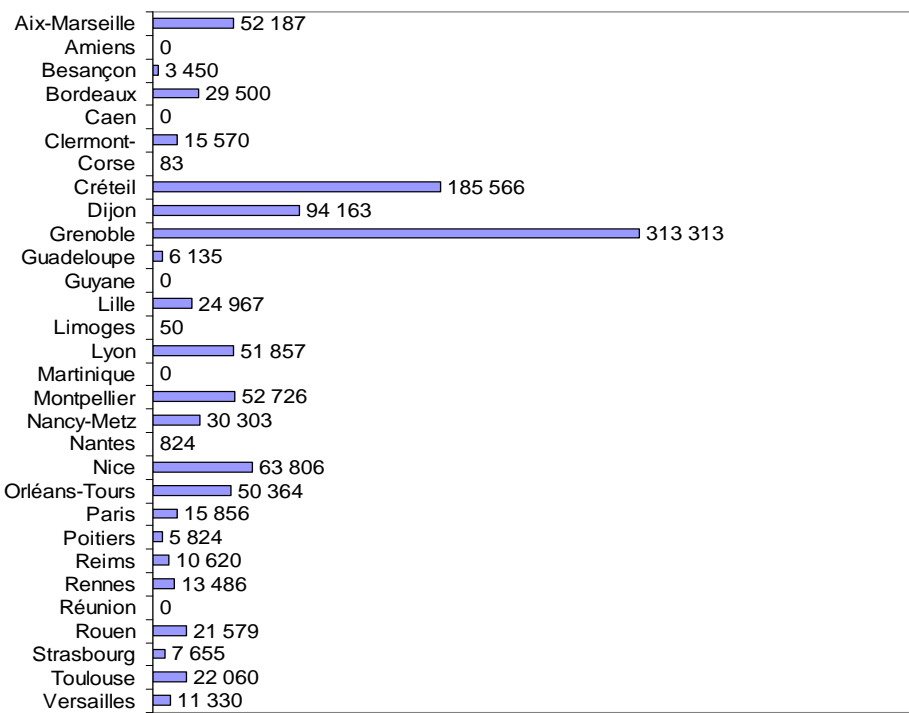
5. Dispositifs académiques

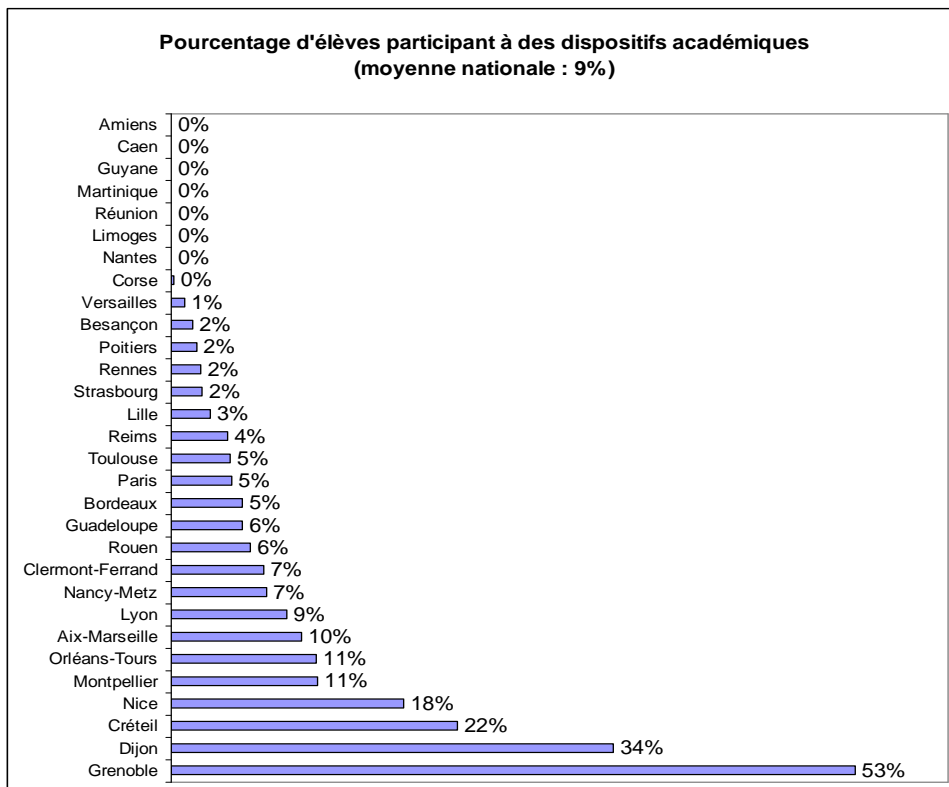
Les dispositifs académiques se développent à l'initiative des rectorats et ne correspondent pas à un cadre défini au niveau national. Ces dispositifs touchent en moyenne 48 416 élèves par académie. On ne peut que constater l'importance prise par ces dispositifs, qui concernent au total **1 083 274 élèves dans 25 académies, ce qui représente 5 fois plus d'élèves par rapport à l'enquête 2008-2009.**

Nombre d'élèves participant à des dispositifs définis au niveau académique



Nombre d'élèves participant à des dispositifs définis au niveau académique

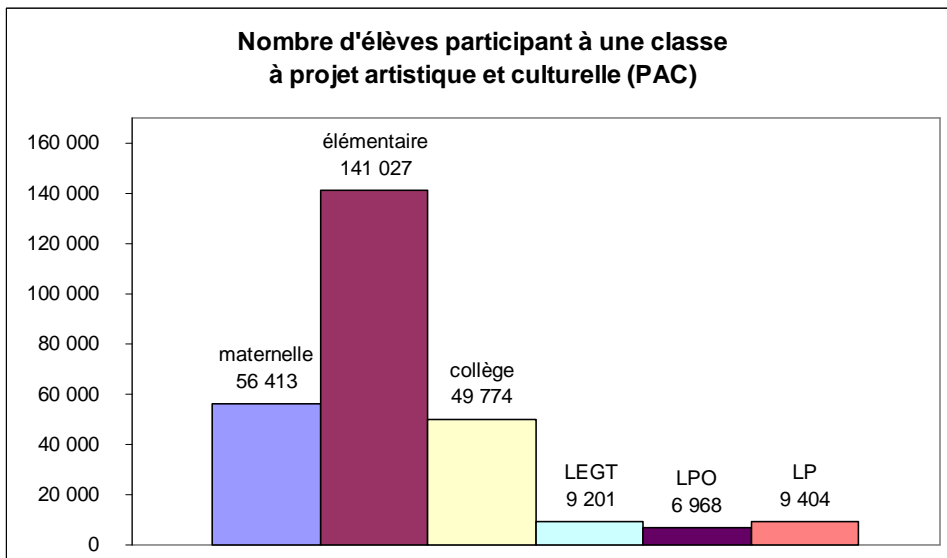




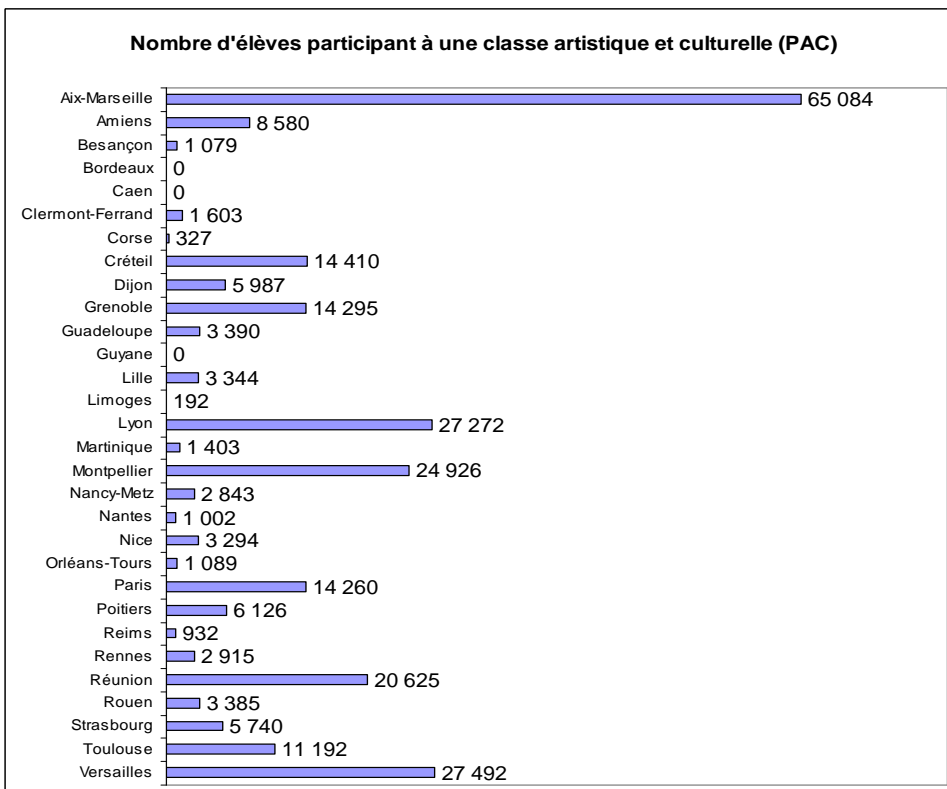
L'académie d'Amiens, non représentée dans les graphiques ci-dessus, montre à quel point l'évaluation de l'action culturelle est problématique. La DAAC avait en effet indiqué près de 370 000 élèves participant à des dispositifs académiques, ce qui correspond exactement à la population scolaire de l'académie, considérant que l'ensemble des élèves était susceptible

6. Classes à projet artistique et culturel (PAC)

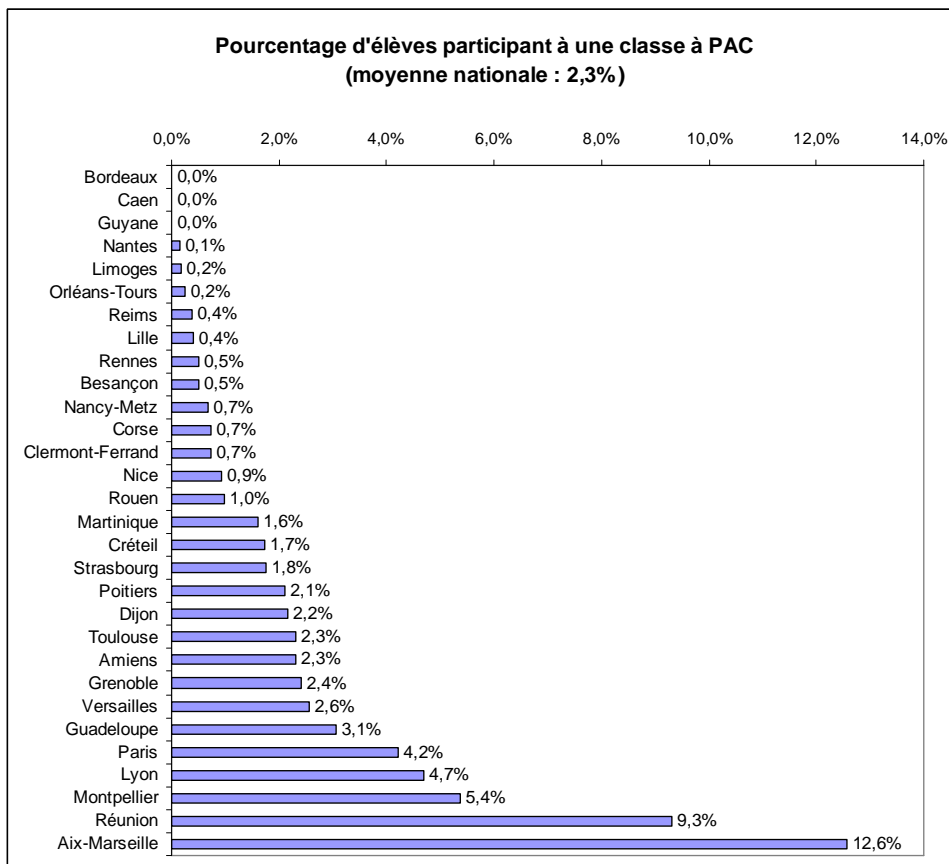
Les classes à PAC concernent 272 787 élèves, soit 2 fois moins qu'en 2008-2009, et concernent en grande majorité le 1^{er} degré (72% des effectifs) :



Cette diminution importante des effectifs s'explique par des crédits EN et culture en baisse, et par un redéploiement des moyens sur d'autres dispositifs, comme les dispositifs académiques.

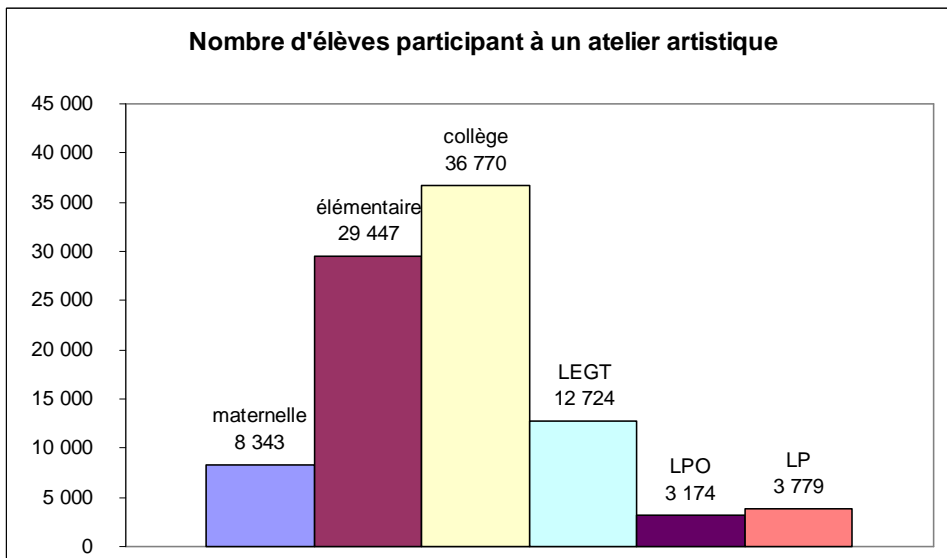


Les classes à PAC sont présentes dans 27 académies, et particulièrement dynamiques dans les académies d'Aix-Marseille (25% du total), Lyon, Montpellier, La Réunion, Versailles. En moyenne 9 093 élèves par académie sont inscrits, la médiane se situant à 3 365 élèves. Cet écart entre la moyenne et la médiane, à l'appui du graphique ci-dessus, montre clairement que les classes à PAC sont proposées de manière très hétérogène dans les académies. Alors qu'elles constituaient il y a près de 10 ans le fer de lance de l'éducation artistique et culturelle, elles sont maintenant beaucoup moins représentatives, à quelques exceptions notables près.

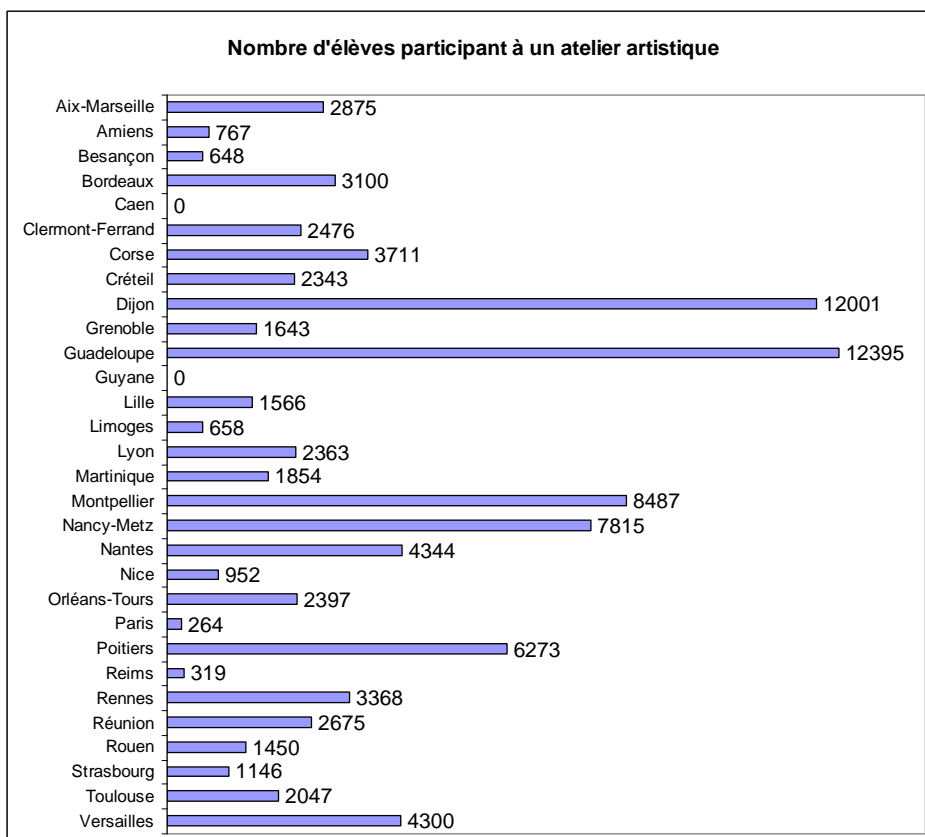


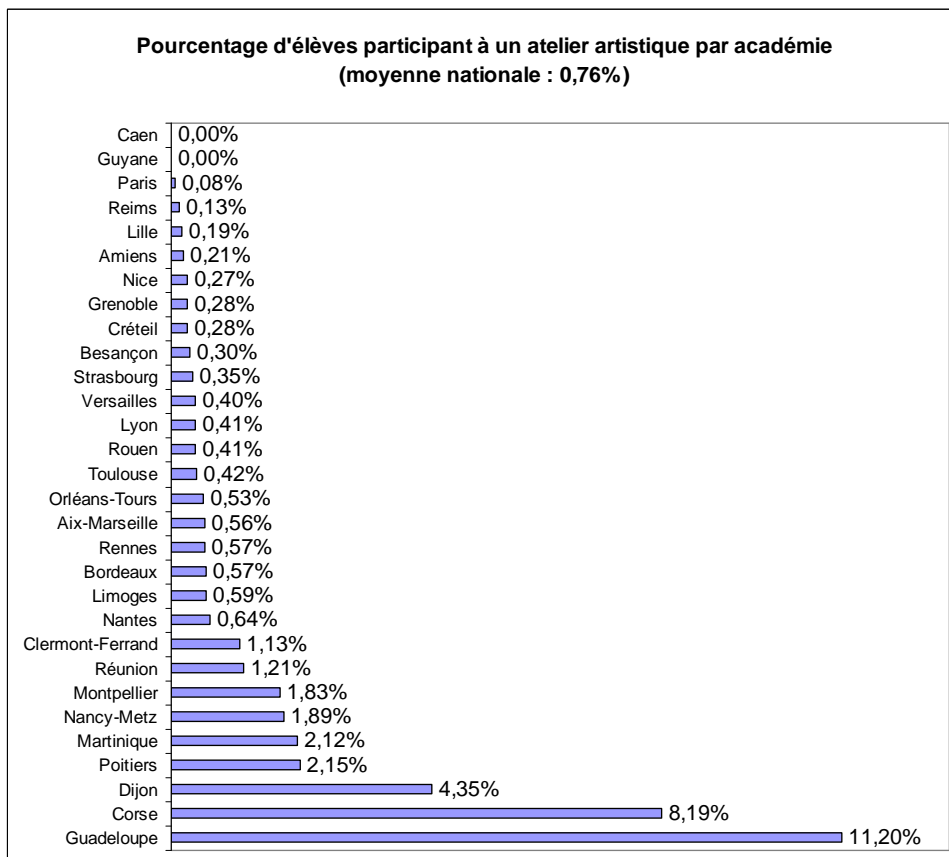
7. Ateliers artistiques

Définis comme les classes à PAC en 2001, les ateliers artistiques répondent à un cahier des charges contraignant en matière de partenariat éducation/culture. Ils concernent 94 237 élèves, soit 5% de moins qu'en 2008-2009. Les collégiens sont davantage représentés que dans les classes à PAC : 39% de collégiens dans les ateliers artistiques, contre 18% dans les classes à PAC. De même pour les lycées : 21% contre 9%. Les ateliers concernent ainsi à 60% le 2d degré. On note aussi **le taux d'encadrement maximal : un intervenant pour 29 élèves** (1 pour 59 dans les classes à PAC ; 1 pour 80 dans les dispositifs d'éducation à l'image ; 1 pour 228 dans les dispositifs académiques).



Comme pour les classes à PAC, les données académiques font apparaître de fortes disparités. On peut s'interroger en particulier sur les effectifs de l'académie de Dijon, de la Guadeloupe et de Rennes (près de 40% de l'effectif total pour 3 académies) : s'agit-il d'ateliers artistiques correspondant strictement au cadre défini par la note de servie de 2001, ou d'une forme aménagée et plus souple de l'atelier artistique ?

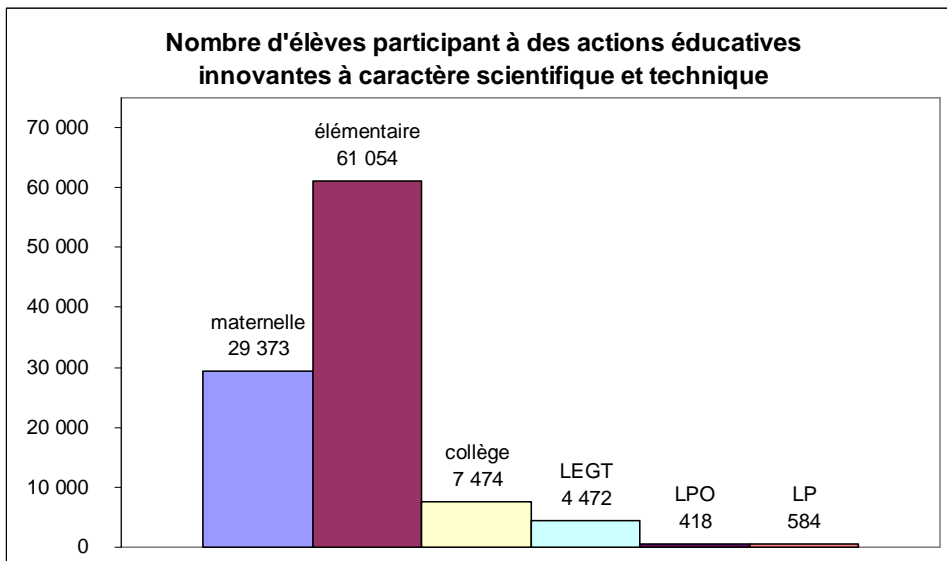




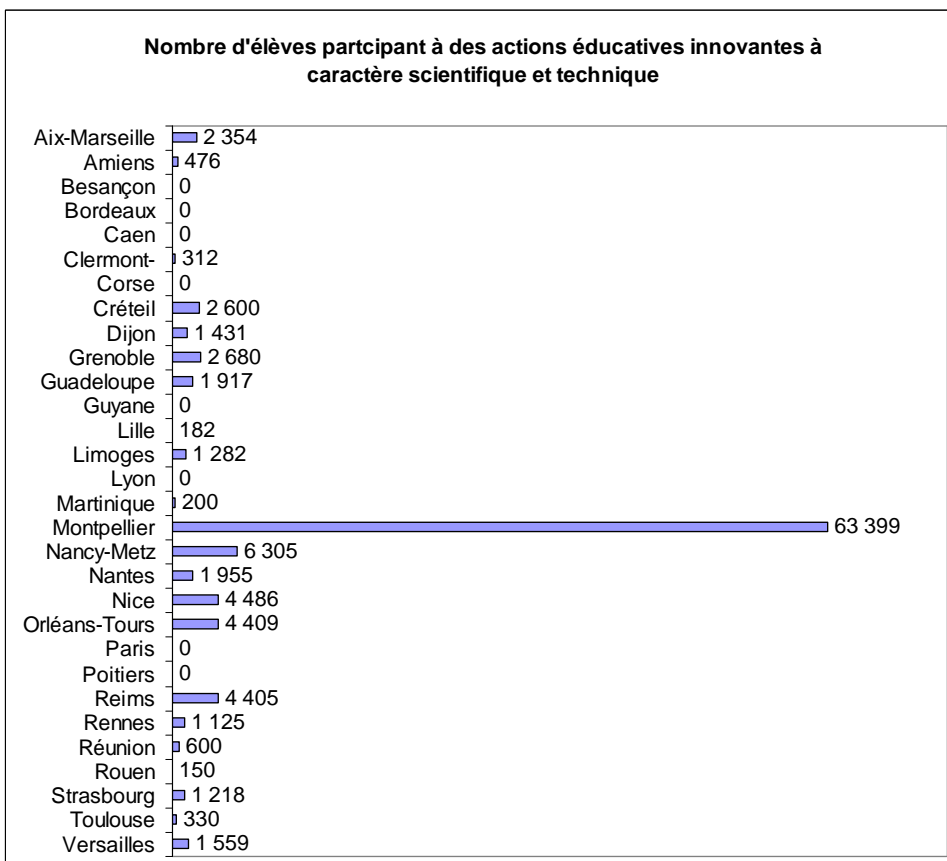
Ce graphique montre que les ateliers artistiques sont un dispositif partenarial d'excellence dont le coût, supporté de manière égale par les rectorats et les DRAC, explique la difficulté à les maintenir dans certaines académies (rémunération des enseignants en HSE et des intervenants artistes et professionnels de la culture en vacances).

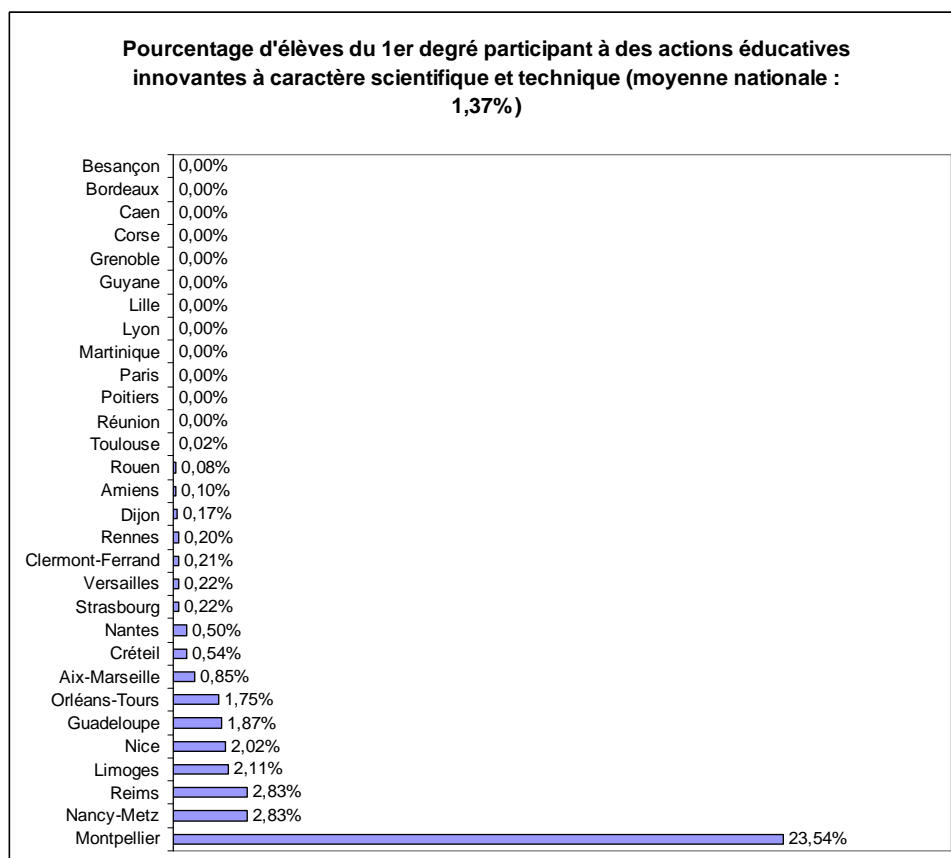
8. Actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique

Les actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique, présentes dans 24 académies, concernent 103 375 élèves, dont 87% d'écopliers, avec un taux d'encadrement moyen de 1 intervenant pour 211 élèves.



L'analyse des données nationales doit être nuancée par la place prépondérante de l'académie de Montpellier, qui totalise 61,3% des effectifs :





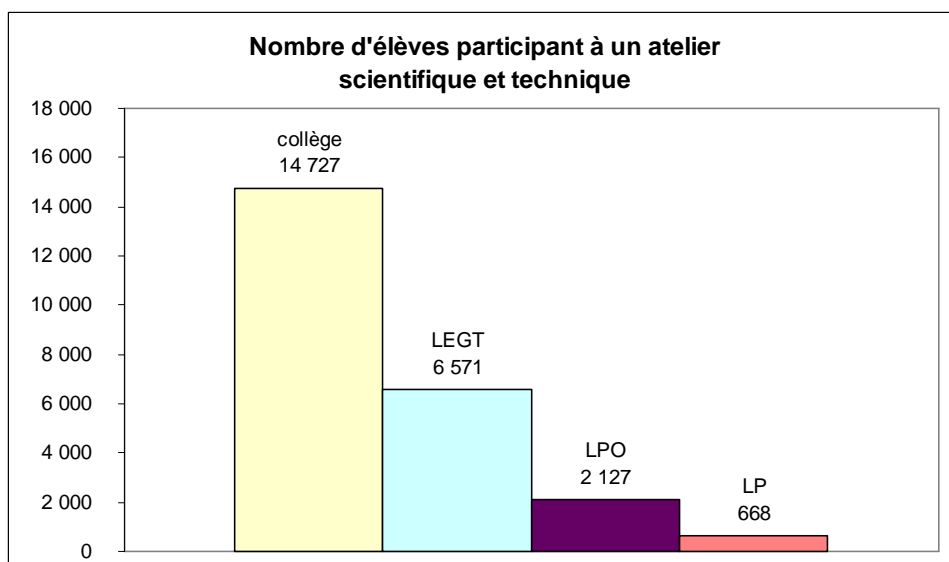
Cette « performance » de l'académie s'explique par le dynamisme particulier de l'IA 34, d'après les éléments fournis par la DAAC de Montpellier :

« Les élèves du département de l'Hérault ont pu bénéficier d'un grand nombre d'ateliers scientifiques dans la mesure où ce département bénéficie d'une dynamique particulière liée notamment à :

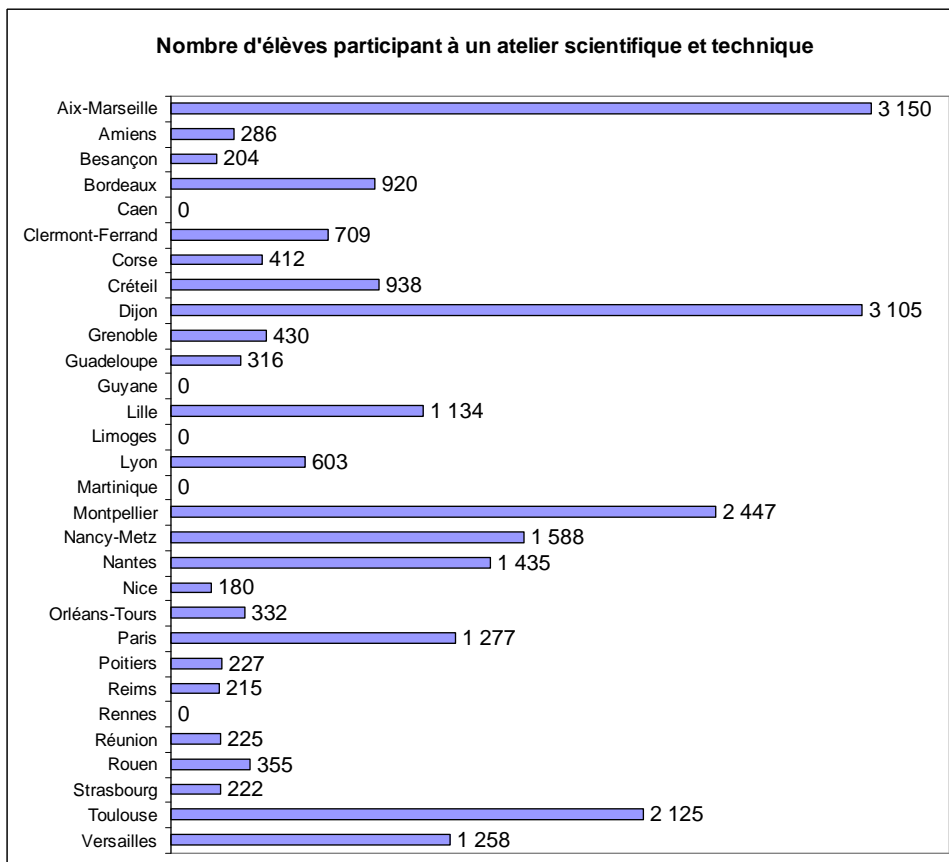
- La présence de 4 Centres de Ressources à vocation scientifique accueillant chacun en moyenne 8000 élèves / an
- Une implication significative de la faculté des sciences de Montpellier et d'autres organismes (Faculté de Médecine, INRA, CNRS, IRD...) dans des dispositifs comme les ASTEP (71 accompagnements cette année), la fête des sciences (plus de 700 élèves accueillis autour de 24 ateliers), le festival du film scientifique (350 élèves)
- Un partenariat actif avec de nombreuses structures comme le Planétarium Galilée, les aquariums du Grau du Roi, du Cap d'Agde et de Montpellier, la serre amazonienne de Montpellier...
- Une opération "A l'Ecole de la Forêt" en plein essor : plus de 200 élèves impliqués
- La notion d'atelier scientifique recouvre ici des durées d'atelier variables, de la demi-journée à la semaine ou davantage. »

9. Ateliers scientifiques et techniques

Les ateliers scientifiques et techniques (AST), présents dans 25 académies, touchent 24 093 élèves, soit 17% de plus qu'en 2008-2009. Cette progression ne semble pas s'accorder avec l'absence de soutien financier du MESR depuis l'année 2009, mais témoigne d'un vif intérêt pour un dispositif qui a fait ses preuves. Le public est constitué de 61% de collégiens et 39% de lycéens :

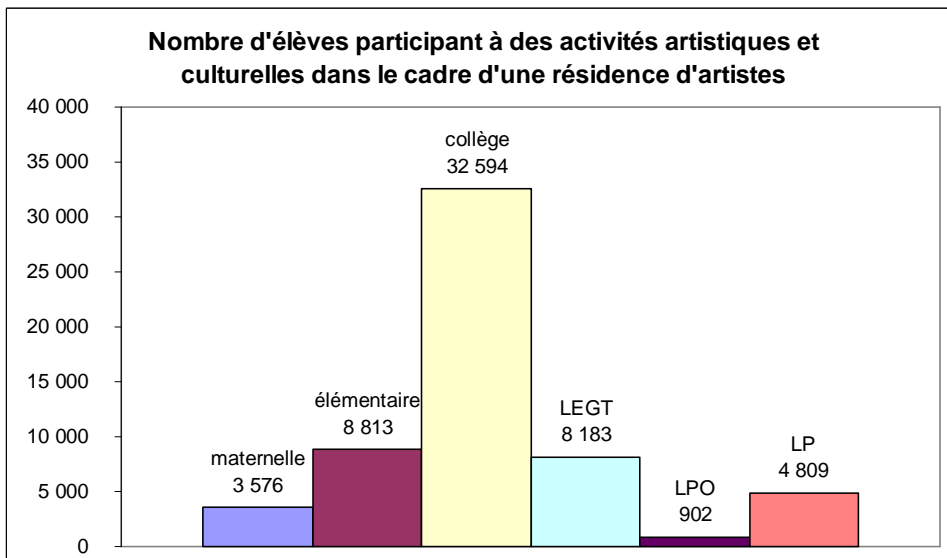


Comme pour les classes à PAC et les ateliers artistiques, les disparités académiques sont sensibles. 9 académies ayant plus de 1000 élèves inscrits à un AST représentent près des trois quarts de l'effectif total :

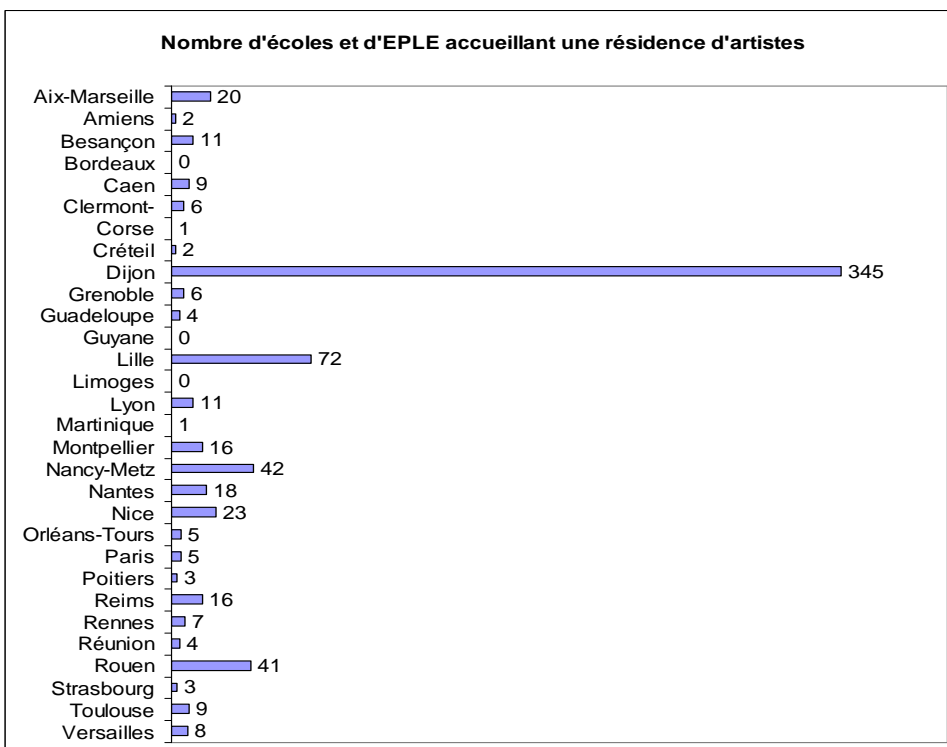


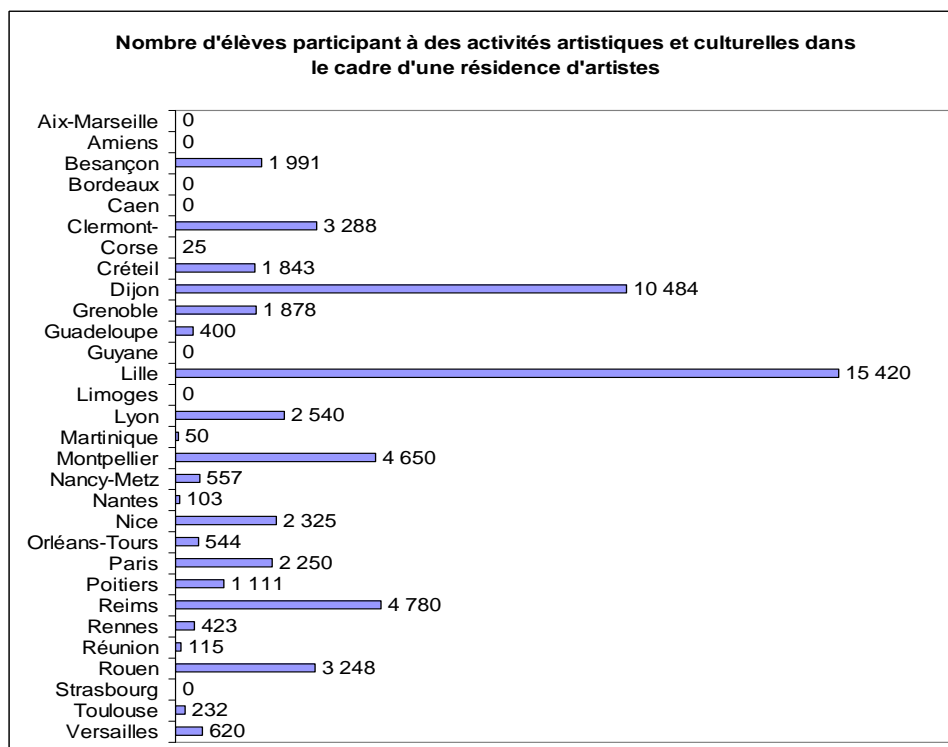
10. Résidences d'artistes

Les résidences d'artistes en milieu scolaire sont déployées dans 27 académies. **692 établissements d'enseignement scolaire, dont 61,2% de collèges, accueillent ainsi une résidence.** Cependant, seulement 191 conventions de partenariat ont été recensées. En termes d'effectifs, les résidences concernent 21% d'écoliers, 55% de collégiens, et 24% de lycéens. 1 résidence touche en moyenne 71 élèves.



Les données nationales doivent être nuancées au regard de la singularité de l'académie de Dijon, qui totalise la moitié des établissements accueillant une résidence, mais 1/5 des effectifs nationaux :



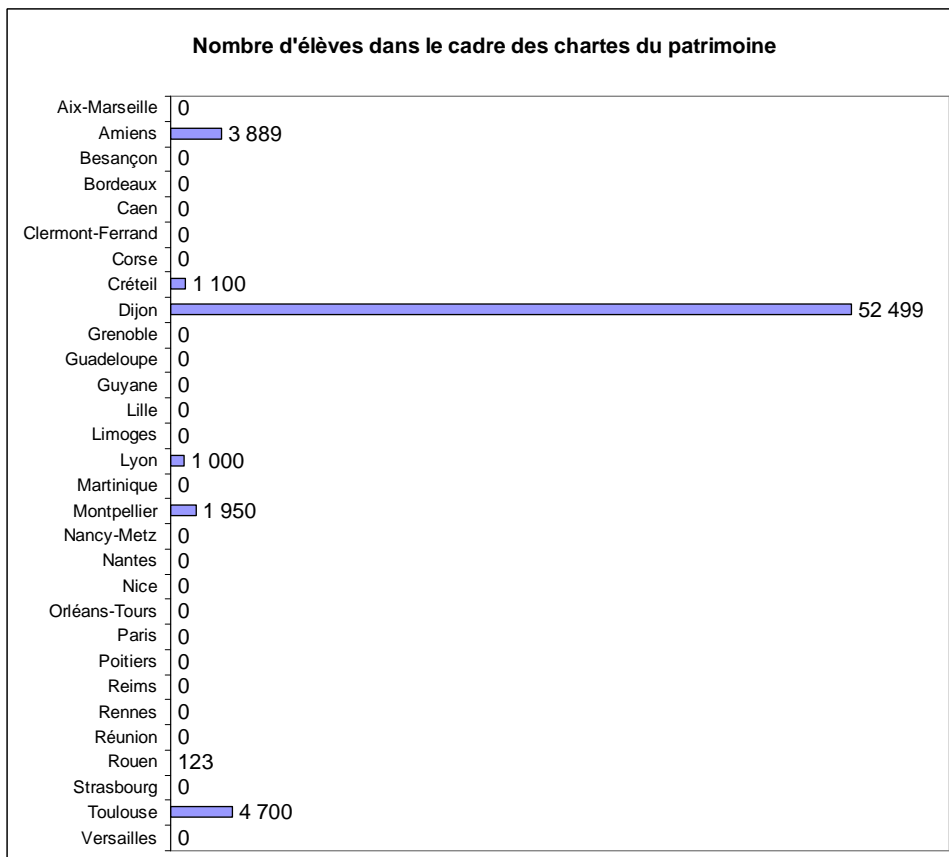


11. Chartes « Adopter son patrimoine »

6 chartes départementales sont recensées.

Avec 52 499 élèves, l'académie de Dijon représente 80% des effectifs (total de 65 261 élèves). Près de 1/5 des élèves de l'académie de Dijon bénéficient ainsi d'une éducation au patrimoine.

	Nombre d'élèves participant à des activités dans le cadre des chartes	% d'élèves par rapport à la population scolaire de l'académie
École	31 156	21%
Collège	14 837	20%
Lycée	6 506	13%
Total	52 499	19%



12. Pratique chorale et vocale à l'école primaire

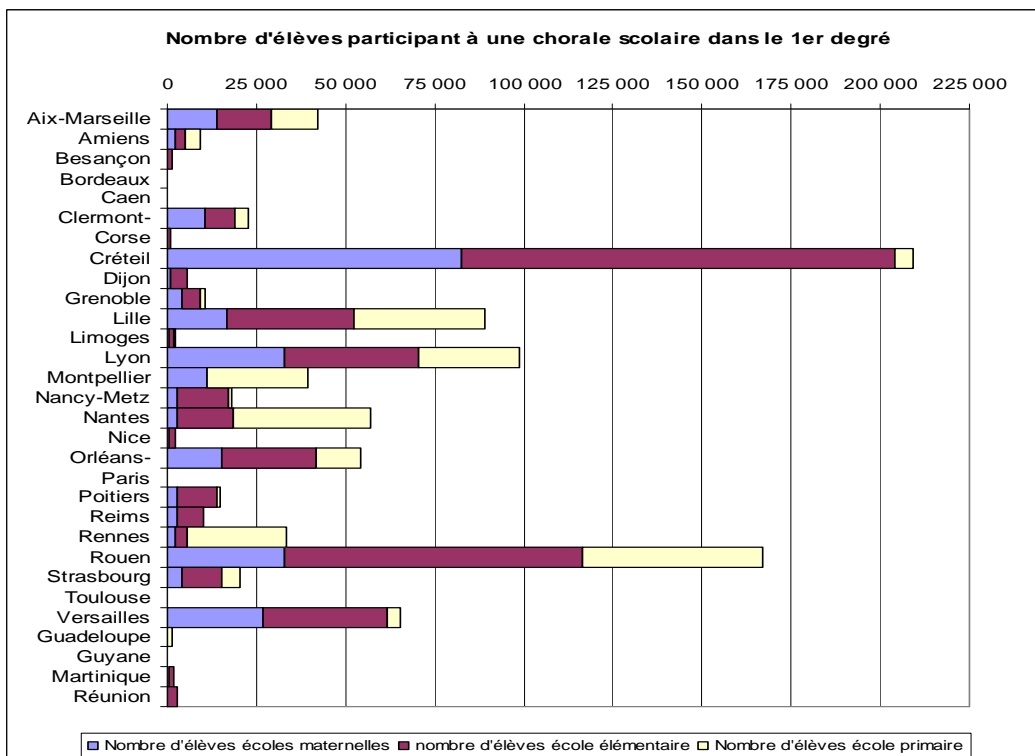
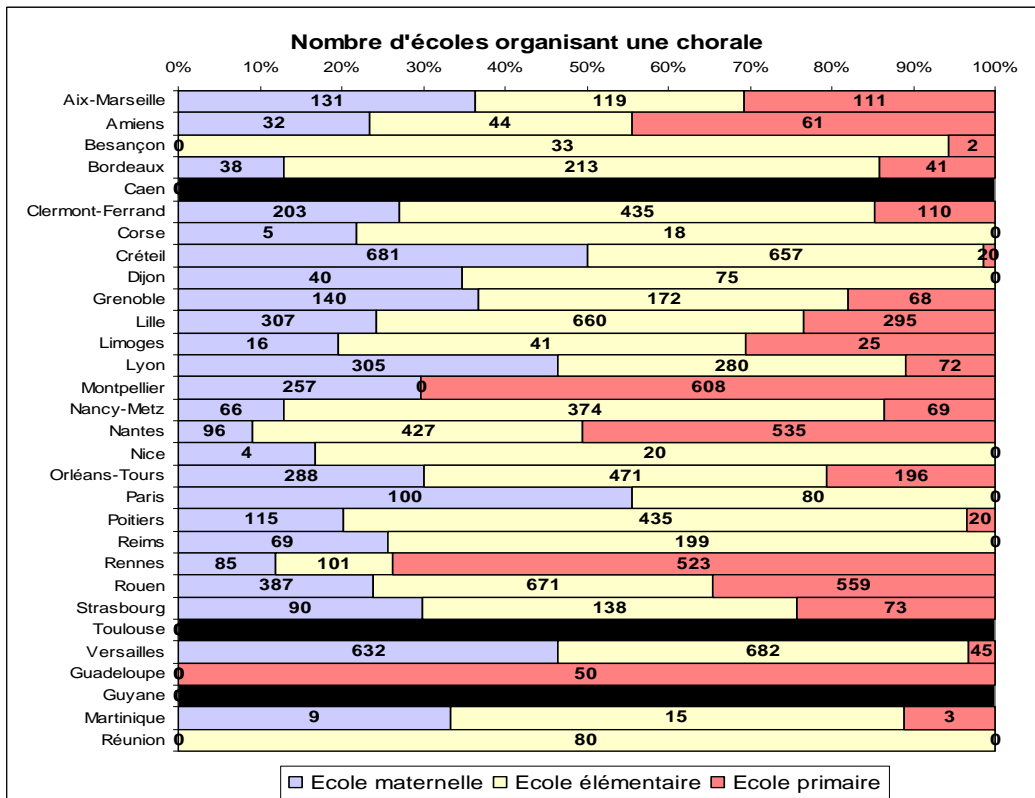
86 chartes sont recensées.

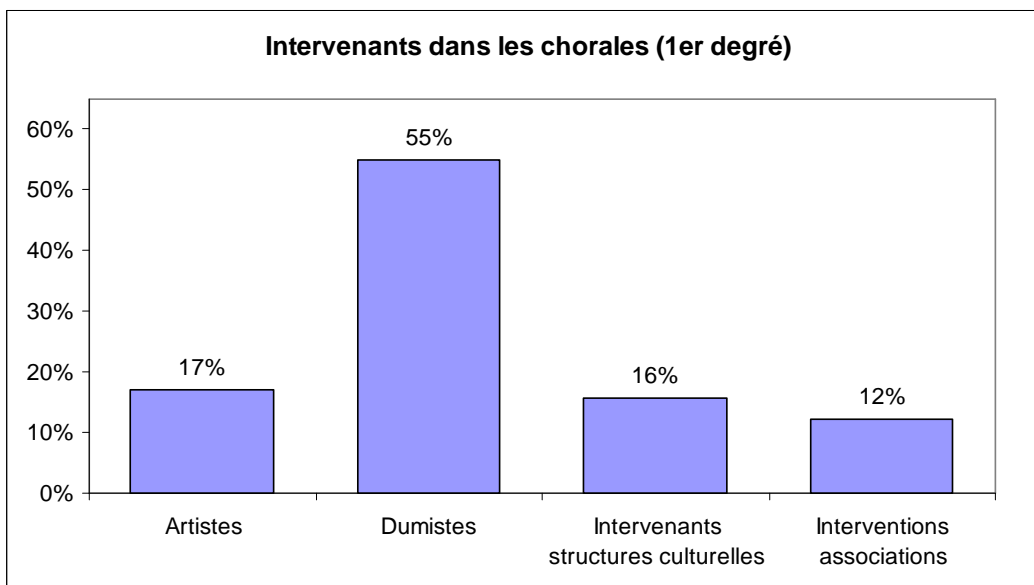
	Nombre de rencontres chorales	%
École maternelle	705	18%
École élémentaire	1 482	37%
École primaire	1 769	45%
Total	3 956	100%

	Nombre d'écoles organisant une chorale	%
École maternelle	4 096	29%
École élémentaire	6 440	46%
École primaire	3 486	25%
Total	14 022	100%

	Nombre d'élèves participant à une chorale	%
École maternelle	269 910	28%
École élémentaire	447 902	46%
École primaire	263 513	27%
Total	981 325	100%

	Nombre d'intervenants	%
Artistes	397	17%
Dumistes	1 278	55%
Structures culturelles	365	16%
Associations	284	12%
Total	2 324	100%





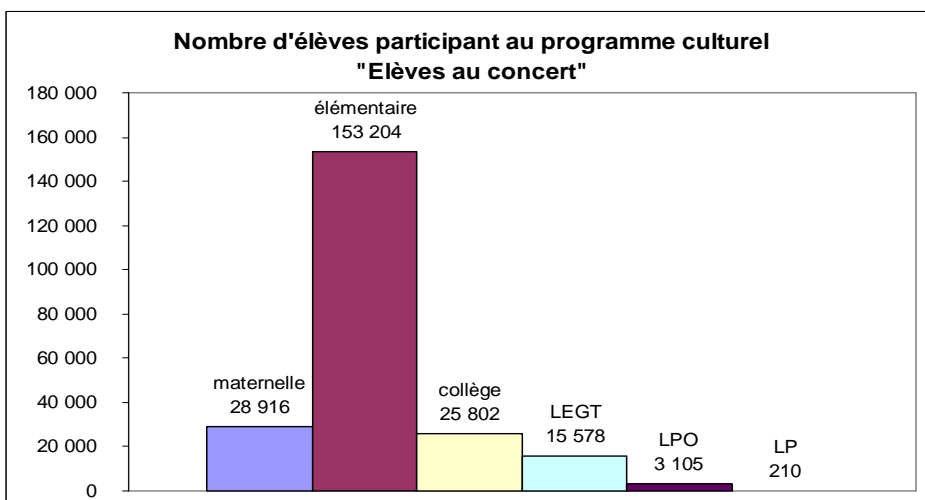
13. Chorales et orchestres dans le second degré

Les questions 11 et 12 de l'enquête EAC ont été prises en charge par l'IGEN (passation de l'enquête aux IA-IPR d'éducation musicale et chant choral, et analyse).

Cf. Annexe.

14. Programme culturel « Élèves au concert »

« Élèves au concert » s'adresse prioritairement aux élèves du 1^{er} degré, conformément au cahier des charges rédigé en 2009. Ce sont ainsi 226 815 élèves qui doivent assister à des concerts dans ce cadre, dont 80% d'écoliers, 11% de collégiens et 8% de lycéens, ce qui montre que certaines académies ont anticipé le déploiement du dispositif dans le second degré :

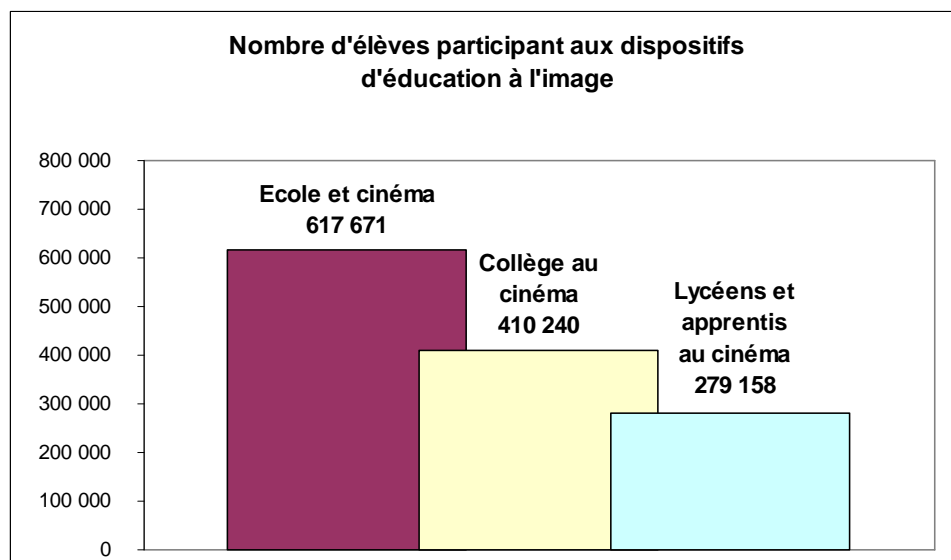


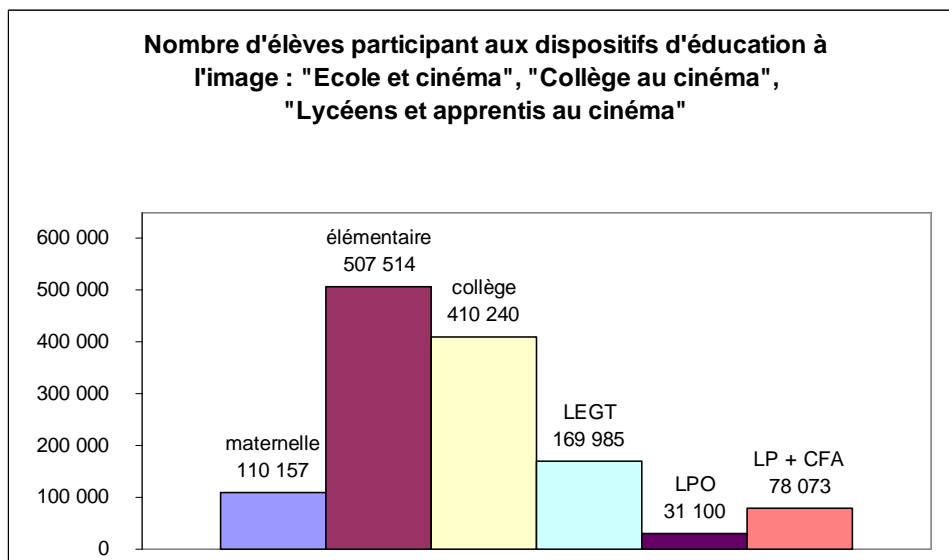
On peut ainsi estimer que, à la rentrée 2010 la moitié des concerts des Jeunesses musicales de France (JMF) à destination des publics scolaires sont programmés dans le cadre de « Élèves au concert ».

15. Dispositifs d'éducation à l'image

Les dispositifs « École et cinéma », « Collège au cinéma », et « Lycéens et apprentis au cinéma » touchent **1 307 069 élèves**.

	Progression depuis 2008-2009	Nombre d'élèves moyen par académie
École et cinéma	+12%	20 589
Collège au cinéma	-4%	13 675
Lycéens et apprentis au cinéma	+48%	8 699





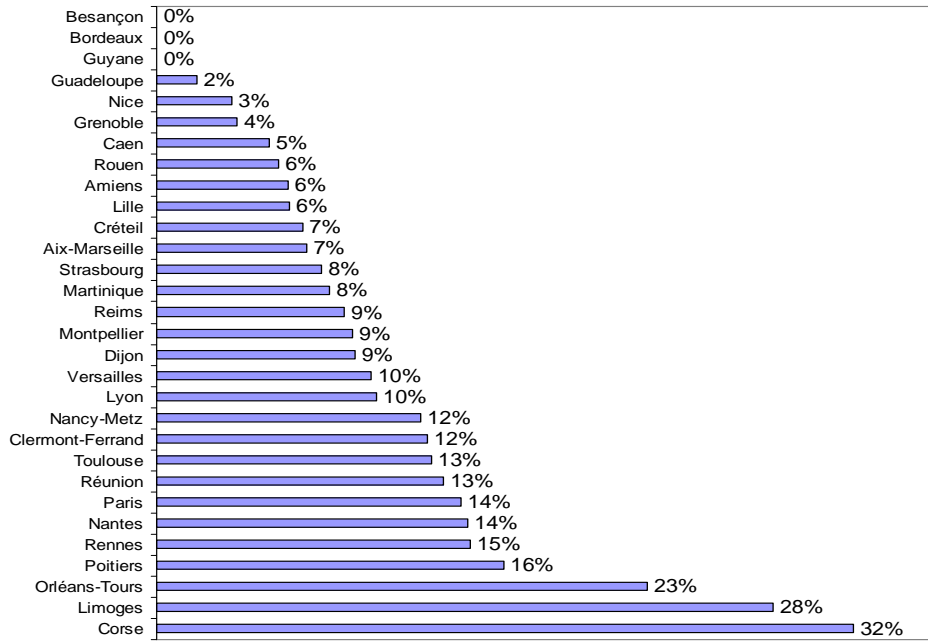
La progression de 48% de « Lycéens au cinéma » doit être nuancée au regard des problèmes de remontée d'information signalés par les DAAC en 2009. Cependant, les chiffres transmis par le CNC pour l'année scolaire 2009-2010 (262 000 élèves) confirment la hausse constatée à l'occasion de l'enquête 2010-2011.

En revanche, la baisse constatée pour « Collège au cinéma » inquiète les partenaires de l'opération. C'est aussi pour le collège que le taux d'encadrement est le plus faible :

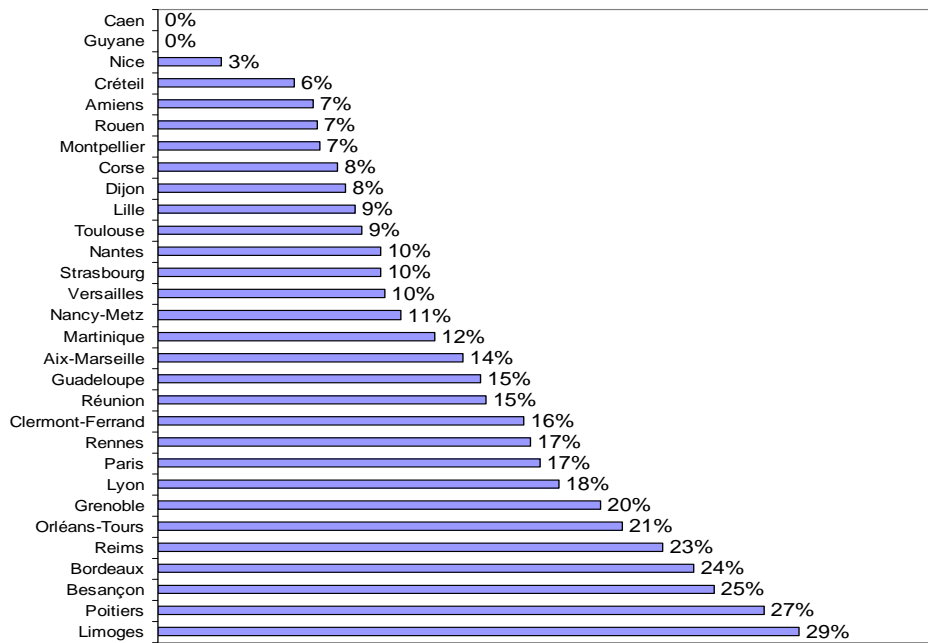
	Taux d'encadrement
École et cinéma	1 intervenant pour 58 élèves
Collège au cinéma	1 intervenant pour 197 élèves
Lycéens et apprentis au cinéma	1 intervenant pour 83 élèves

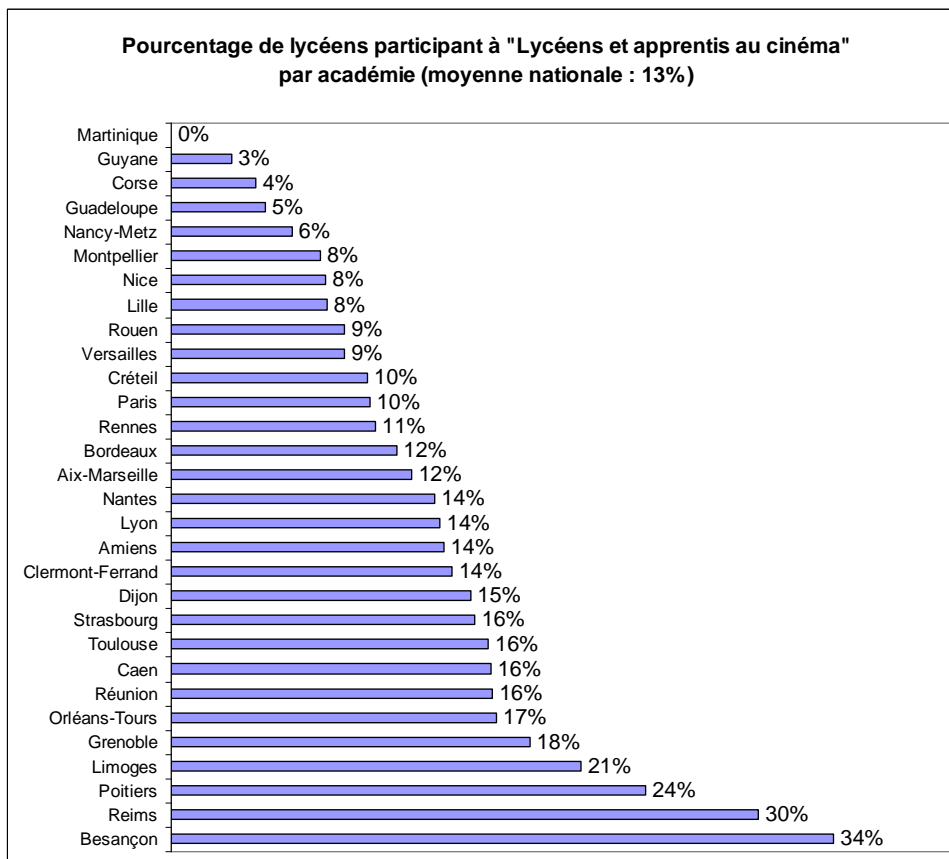
Les graphiques suivants montrent que, proportionnellement, les collégiens et les lycéens bénéficient d'une offre plus importante que les écoliers :

Pourcentage d'élèves participant au dispositif "Ecole et cinéma"
(moyenne nationale : 9%)



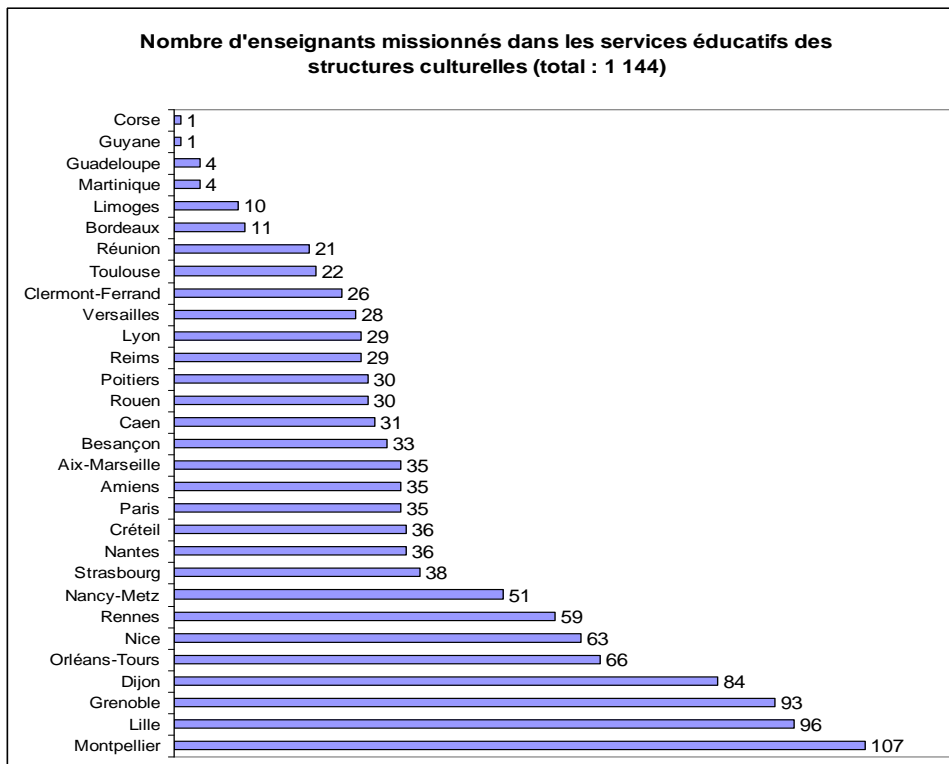
Pourcentage d'élèves participant au dispositif "Collège au cinéma"
(moyenne nationale : 13%)





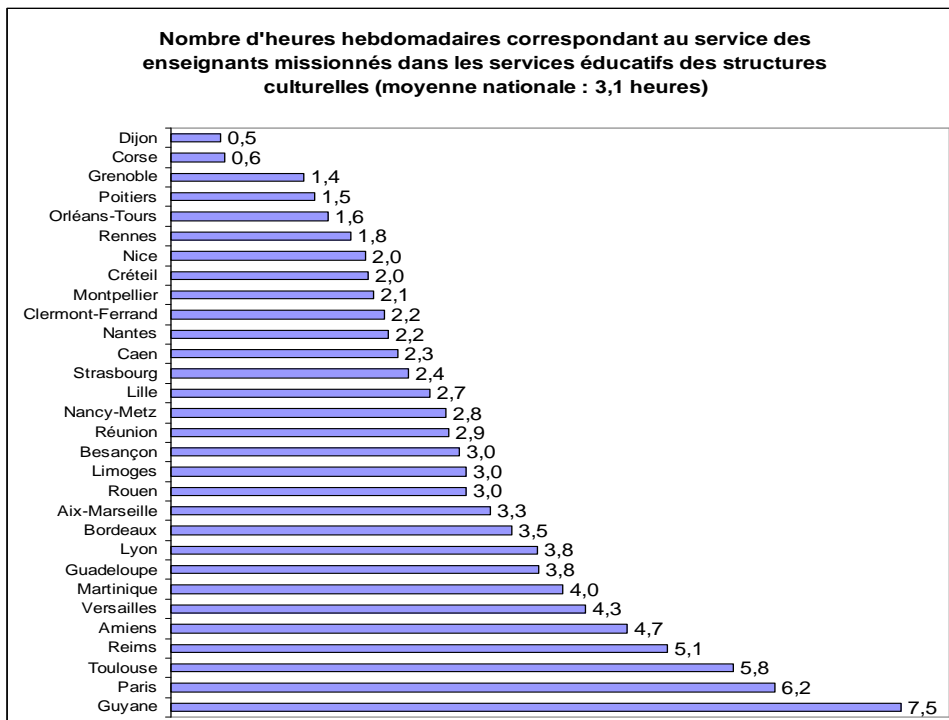
16. Services éducatifs des structures culturelles

29 académies ont des enseignants missionnés dans les services éducatifs des structures culturelles, avec de fortes disparités : 1 enseignant dans les académies de Corse et de Guyane, et 107 dans l'académie de Montpellier. La moyenne se situe à **38,1 enseignants par académie**.



La rémunération s'effectue en heures supplémentaires : 1 047 heures de décharge et 67 125 HSE.

Ainsi, un enseignant missionné bénéficie en moyenne de 110,4 heures supplémentaires pour l'année scolaire, soit environ 3 heures hebdomadaires :



17. Crédits éducation artistique et culturelle consommés en 2009

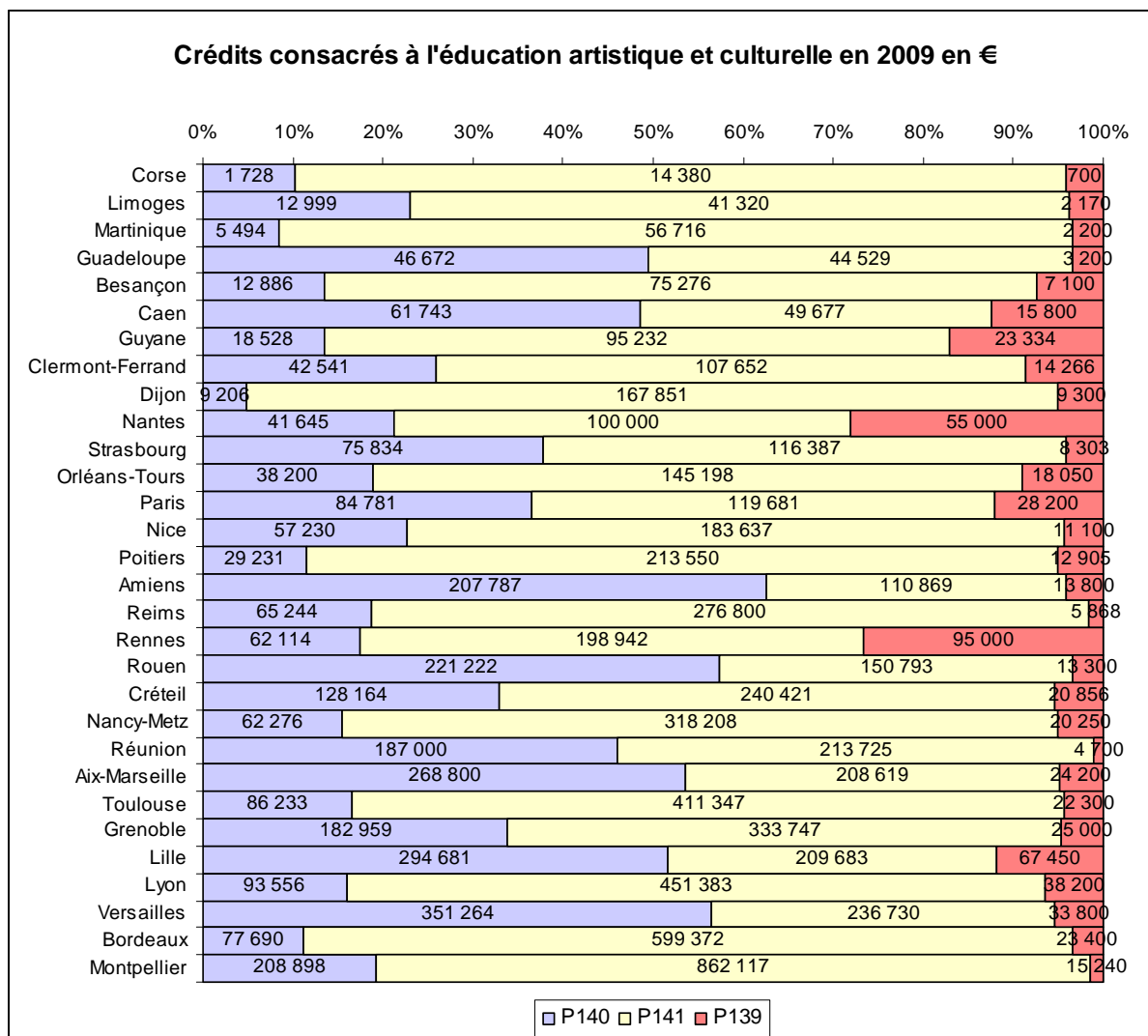
Les DAAC ont ajusté les montants des crédits consommés sur les programmes 140, 141 et 139, tels qu'ils étaient identifiés par l'administration centrale (DGESCO pour les P140 et 141, et DAF pour le P139) :

Montant des crédits consommés en 2009 - P140 (année civile)	3 025 983 €
Montant à modifier si besoin	3 036 605 €
Montant des crédits consommés en 2009 - P141 (année civile)	6 740 907 €
Montant à modifier si besoin	6 353 842 €
Montant des crédits consommés en 2009 - P139 (année civile)	701 800 €
Montant à modifier si besoin	634 992 €

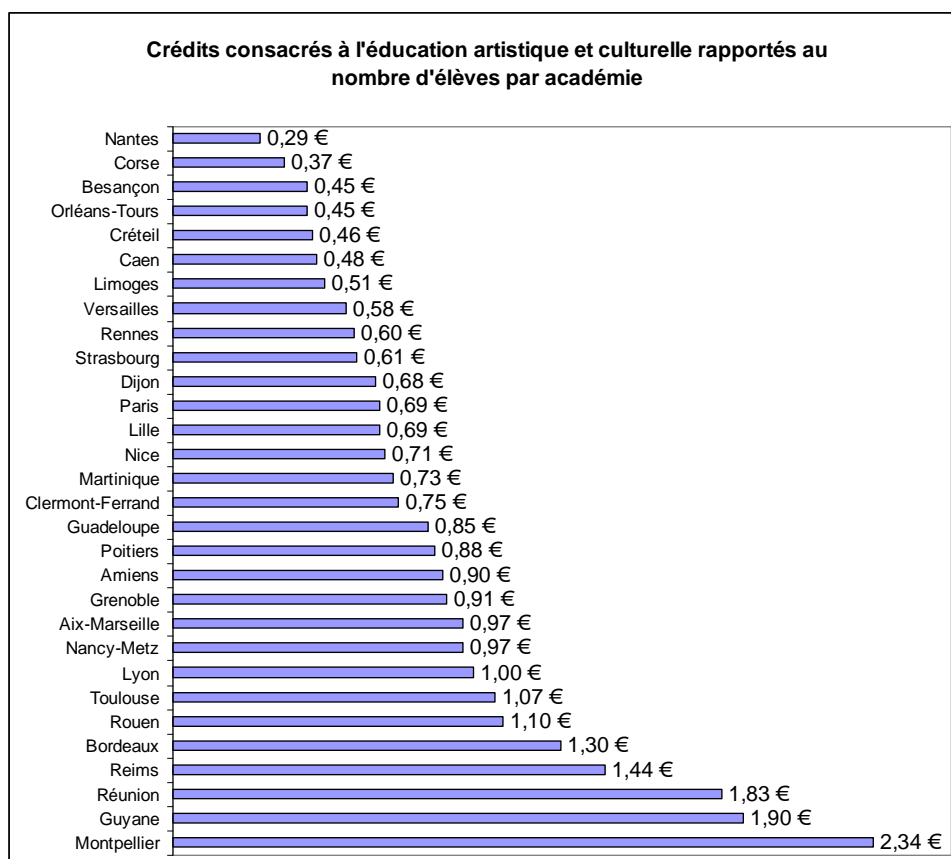
Les montants des crédits consommés avaient été fournis par le bureau de la synthèse budgétaire, des études et du contrôle de gestion (DGESCO B 12). Les ajustements effectués par les DAAC aboutissent au constat suivant :

variation P140	+0,35%
variation P141	-6,09%
variation P139	-10,52%

Le graphique suivant indique la répartition entre les 3 programmes et montre une grande diversité dans la répartition des crédits, en particulier entre le P140 et le P141. Les académies sont présentées dans l'ordre croissant de la somme des crédits sur les « programmes :



Le graphique suivant permet de mesurer l'investissement des académies dans l'éducation artistique et culturelle, par le rapport entre les crédits et le nombre d'élèves par académie. Les valeurs indiquées n'ont pas de sens en soi, puisqu'elles indiquent de 0,29€ (Nantes) à 2,34€ (Montpellier) par élève sur l'ensemble de l'année scolaire. Cependant, il s'agit d'un indicateur sur la capacité des académies à soutenir financièrement l'action culturelle. A cet égard, cela corrobore par exemple les « performances » constatées dans l'académie de Montpellier.



18. Pilotage de l'éducation artistique et culturelle

Le tableau suivant indique les crédits disponibles au sein des délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle pour l'année 2010-2011. Les crédits, ainsi que les HSA et les HSE, permettent de financer les actions partenariales telles que les classes à PAC, les ateliers artistiques,

les résidences d'artistes, etc., mais aussi la formation continue, de subventionner des associations, de rémunérer les professeurs relais ou les enseignants chargés de mission au sein des services académiques de l'action culturelle (dans les rectorats et dans les inspections académiques). Certaines académies ne disposaient pas encore des données pour l'année en cours.

Académies	Crédits 140	Crédits 141	Total 140+141	HSA	HSE	Nbre élèves
Aix-Marseille	22 200 €	48 420 €	70 620 €	15	684	517 843
Amiens						369 749
Besançon					4 388	213 398
Bordeaux					5 300	540 893
Caen		50 000 €	50 000 €		9 000	264 433
Clermont-F	13 000 €	2 487 €	15 487 €	16	432	218 197
Corse						45 312
Créteil		42 930 €	42 930 €		11 069	838 363
Dijon	8 000 €	28 500 €	36 500 €	164	1 368	275 950
Grenoble	0 €	30 000 €	30 000 €		5 200	593 145
Guadeloupe	30 000 €	15 000 €	45 000 €			110 699
Guyane	55 500 €	56 936 €	112 436 €	15	600	72 014
Lille	14 000 €	75 800 €	89 800 €	56	15 877	827 700
Limoges						111 342
Lyon		10 000 €	10 000 €		17 236	580 859
Martinique		27 563 €	27 563 €	20	6 332	87 653
Montpellier	143 408 €	50 000 €	193 408 €		28 332	464 611
Nancy-Metz	2 000 €	25 063 €	27 063 €	19	418	413 605
Nantes					16 408	676 930
Nice	13 000 €		13 000 €		9 000	354 797
Orléans-T	8 000 €	47 700 €	55 700 €	335		449 429
Paris				251	366	337 793
Poitiers	0 €	30 700 €	30 700 €		1 521	291 814
Reims	6 000 €	5 200 €	11 200 €		9 468	241 075
Rennes				42		589 847
Réunion		7 500 €	7 500 €		9 907	221 374
Rouen	231 500 €	73 777 €	305 277 €		10 000	349 540
Strasbourg	78 887 €	39 000 €	117 887 €	41		326 572
Toulouse	0 €	105 000 €	105 000 €	30	10 000	483 781
Versailles	0 €	60 000 €	60 000 €	0	1 764	1 074 132

19. Complément : réforme du lycée

La mise en place des référents culture et des ciné-lycées a été évaluée par le bureau des lycées d'enseignement général et technologique (DGESCO A2-1).

Le référent culture : la moitié des établissements disposeraient d'un référent culture

La mise en place des référents culture dans les lycées est progressive.

> à la rentrée 2010 : 51,57% des établissements ont un référent culture

Sur les 25 académies qui l'ont mis en place, les pourcentages varient entre 6,25% et 100%.

> mise en place courant 1er trimestre 2010 : 19,84% des établissements l'ont prévu

Variant entre 10,5% et 45% des établissements selon les académies.

> mise en place différée: 15,53% des établissements

Variant entre 3% et 41,18% des établissements selon les académies.

Ciné-lycée : une mise en œuvre dans 60% des établissements

Le dispositif a été inauguré officiellement le 5 octobre 2010. A ce titre, sa mise en place est naissante.

> à la rentrée 2010 : 20,30% des établissements l'ont installé

Sur les 25 académies qui l'ont mis en place, les pourcentages varient entre 6,25% et 100%. Le résultat varie entre 0% et 40% selon les académies

> mise en place courant 1er trimestre 2010 : 42,23% des établissements l'ont prévu

Variant entre 10,5% et 45% des établissements selon les académies. Le résultat varie entre 14,30% et 68,40% selon les académies

> mise en place différée: 28,75% des établissements

Variant entre 3% et 41,18% des établissements selon les académies. Le résultat varie entre 13% et 75% selon les académies

France Télévisions dispose par ailleurs de données issues de la plate-forme ciné-lycée :

- 31 films programmés
- 429 séances programmées dans 24%* des lycées
- 44 votes en moyenne par film
- 30%* des lycées enregistrent des actes de visionnage
- Taux de couverture : 57%
- 40% des établissements ont un administrateur inscrit
- 1 010 administrateurs activés
- 6 261 inscrits (hors administrateurs) dont 43% validés

*Pourcentage calculé sur les lycées où l'administrateur est activé (1 010 lycées)

20. Complément : volet pratique artistique et culturelle de l'accompagnement éducatif

Source : bureau de la politique d'éducation prioritaire et des dispositifs d'accompagnement (DGESCO B3-2).

Accompagnement éducatif – Volet pratique artistique et culturelle

La mise en place de l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires et les collèges a permis de renforcer la pratique artistique et culturelle en dehors du temps scolaire.

L'accompagnement éducatif a été mis en place à la rentrée scolaire 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire. En 2008-2009, le dispositif a été généralisé à l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat et mis en place dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Les élèves volontaires bénéficient de deux heures par jour (indicatif), quatre jours par semaine, tout au long de l'année, de préférence après les cours, sous la forme d'une aide aux devoirs et aux leçons, d'activités sportives, artistiques et culturelles et de langues vivantes pour les collèges. Les activités sont encadrées par des intervenants divers : enseignants, assistants d'éducation, intervenants extérieurs etc.

Financé sur le programme 230 « vie de l'élève », le volet culturel de l'accompagnement éducatif représente une dépense de 27 959 666 €, dont 56% sur le titre 2 (dépenses de personnels) et 14% sur le hors-titre 2.

En 2009-2010, dans les écoles élémentaires publiques de l'éducation prioritaire, 27,3 % du temps de l'accompagnement éducatif a été consacré à la pratique artistique et culturelle, ce qui représente 240 134 heures. 7 198 personnes ont encadré les activités artistiques et culturelles, dont près de 73,8 % d'enseignants du premier degré, 5,8 % d'assistants d'éducation, 7,2 % d'intervenants d'associations agréées, 2,8 % d'artistes et professionnels de la culture hors associations agréées.

Plus de 31 % des élèves qui ont bénéficié de l'accompagnement éducatif au cours de l'année ont pratiqué des activités artistiques et culturelles. Un élève pouvant participer à plusieurs domaines au cours de l'année scolaire, le taux de fréquentation mentionné ci-dessus est calculé sur la base d'effectifs cumulés.

En 2009-2010, dans les collèges publics, 20,7 % du temps de l'accompagnement éducatif a été consacré à la pratique artistique et culturelle, ce qui représente 713 210 heures. 28 253 personnes ont encadré les activités artistiques et culturelles, dont 64 % d'enseignants du second degré, 9,8 % d'assistants d'éducation, 6,9 % d'intervenants d'associations agréées, 1,9 % d'artistes et professionnels de la culture hors associations agréées.

Plus de 24 % des collégiens qui ont bénéficié de l'accompagnement éducatif au cours de l'année ont pratiqué des activités artistiques et culturelles. Un élève pouvant participer à plusieurs domaines au cours de l'année, le taux de fréquentation mentionné ci-dessus est calculé sur la base d'effectifs cumulés.